

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 28 AOÛT 2024 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Catherine Michaud (poste 5) – *présidente*
Madame Jessica Goulet (poste 2) – *vice-présidente*
Madame Jacynthe Allaire (poste 1)
Madame Anny Perron (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Frédérique Forgues (poste 8)
Madame Bianca Tremblay (poste 10)
Madame France Tessier (poste 11)
Monsieur Ntendetchi Mboko Ya Makano (poste 12)
Madame Guylaine Fortin (poste 14)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0388-24

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visioconfé-
rence ou
séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0389-24

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0390-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Période de questions;
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2024;
6. Règlement numéro 69-2024 relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de la Baie-James – adoption;
7. Règlement numéro 70-2024 relatif à la délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Baie-James – adoption;
8. Rapport du comité de vérification;
9. Adoption du budget de fonctionnement et d'investissement 2024-2025;
10. Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction – amendement;
11. Rapport de la direction générale;
12. Formation générale des jeunes – prévision de la clientèle scolaire 2024-2025;
13. Journée de promotion de la santé mentale positive et du bien-être (23 mai 2024) – documents de référence fournis;
14. Écoles de cycles;
15. Correspondance;
16. Comité de parents;
17. Divers :
 - 17.1. Dossier Jonah et Jérôme c. CSS, PGQ et PGC;
 - 17.2. Rentrée scolaire 2024-2025;
 - 17.3. Questionnaire apparenté 2023-2024 à compléter;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

**Adoption du
procès-
verbal de la
séance
ordinaire du
26 juin 2024**

RÉSOLUTION CA-0391-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacynthe Allaire **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Règlement
numéro 69-
2024 relatif
au
traitement
des plaintes
liées aux
fonctions du
Centre de
services
scolaire de la**

RÉSOLUTION CA-0392-24

CONSIDÉRANT la résolution CA-0380-24 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le nouveau règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT qu'un avis public à cet effet a été publié, et ce, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique;

**Baie-James –
adoption**

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** d’adopter le *Règlement numéro 69-2024 relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de la Baie-James.*

QU’un avis public soit donné de l’adoption de ce règlement, conformément à l’article 394 de la Loi sur l’instruction publique.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**Règlement
numéro 70-
2024 relatif à
la délégation
de pouvoirs
du Centre de
services
scolaire de la
Baie-James –
adoption**

RÉSOLUTION CA-0393-24

CONSIDÉRANT la résolution CA-0381-24 adoptée par le conseil d’administration lors de la séance ordinaire du 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’adopter le nouveau règlement relatif à la délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** d’adopter le *Règlement numéro 70-2024 relatif à la délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Baie-James.*

QU’un avis public soit donné de l’adoption de ce règlement, conformément à l’article 394 de la Loi sur l’instruction publique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d’abroger le règlement numéro 64-2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

POINT 8 – RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mme Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification, fait le suivi des points traités lors de la rencontre du 20 août 2024. Quelques questions sont soulevées et répondues.

**Adoption du
budget de
fonction-
nement et
d’investis-
sment 2024-
2025**

RÉSOLUTION CA-0394-24

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l’instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Baie-James doit adopter et transmettre au ministre de l’Éducation son budget de fonctionnement et d’investissement pour l’année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a procédé à l’étude détaillée de ce budget le 20 août 2024;

CONSIDÉRANT que l’évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables, qui a été utilisée pour l’établissement de la subvention d’équilibre fiscal, est établie au montant de 1 302 238 474 \$ en date du 30 juin 2024, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l’année 2024-2025;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire, au montant de 1 243 808 \$, a été établi en prenant en considération un taux de taxation de 0,09152 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification quant à l'adoption du budget de fonctionnement et d'investissement 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine la recommandation du comité de vérification et que le budget de fonctionnement et d'investissement, prévoyant des revenus et des dépenses de 60 092 763 \$, soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Politique et
lignes
internes de
conduite
concernant
la gestion des
contrats
d'approvi-
sionnement,
de services et
de travaux
de
construction
–
amendement**

RÉSOLUTION CA-0395-24

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*;

CONSIDÉRANT que les consultations ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 20 août 2024 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité de vérification et d'amender la *Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2024-2025-095.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 12 – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – PRÉVISION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE 2024-2025

Mme Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, présente les prévisions de la clientèle scolaire pour l'année 2024-2025. Elle précise que la clientèle scolaire officielle 2024-2025 sera établie, le 30 septembre 2024. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 13 – JOURNÉE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE ET DU BIEN-ÊTRE (23 MAI 2024) – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE FOURNIS

Le directeur général, M. Michel Laplace, dépose à l'intention des membres du conseil d'administration et à titre d'information seulement, les documents qui ont été présentés lors de cette journée de promotion.

POINT 14 – ÉCOLES DE CYCLES

Le directeur général, M. Michel Laplace, informe les membres du conseil d'administration qu'une réflexion préliminaire est amorcée sur cette possibilité qui touche uniquement le secteur de Chibougamau. Les principaux objectifs du projet étant de contrer la pénurie de main-d'œuvre et d'offrir les meilleurs services aux élèves pour favoriser la réussite éducative. Il y a une discussion sur le sujet.

POINT 15 – CORRESPONDANCE

Aucune correspondance. La correspondance en provenance de la Fédération des centres de services scolaires du Québec sera transmise aux membres, par courriel, de façon mensuelle.

POINT 16 – COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents n'a pas siégé.

POINT 17.1 – DOSSIER JONAH ET JÉRÔME C. CSS, PGQ ET PGC

Le directeur général, M. Michel Laplace, informe les membres du conseil d'administration, sur cette action collective. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 17.2 – RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Le directeur général, M. Michel Laplace, présente les faits saillants de la rentrée scolaire. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 17.3 – QUESTIONNAIRE APPARENTÉ 2023-2024 À COMPLÉTER

Mme Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières présente le questionnaire apparenté à compléter pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 18 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0396-24

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Michaud,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale